



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Arrêté de travaux – Extension Réseau Electrique rue Manet ETS STIEFVATER
ARR 2023-12-20-150-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu la demande formulée par l'entreprise STIEFVATER chez Sogelink, 69134 DARDILLY
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux de terrassement pour branchement électrique, 11, rue Edouard Manet, dans la commune de
SELONCOURT.

- ARRÊTONS -

ARTICLE 1 : Des travaux de terrassement et de branchement électrique vont avoir lieu à
SELONCOURT, 11 rue Edouard Manet, Ces travaux se dérouleront à partir du 08 Janvier 2024 pour
une durée de 10 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement
interdit aux abords du chantier. La circulation de tous les véhicules se fera sur une chaussée rétrécie et
la vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise
en place par l'entreprise STIEFVATER représentée par Monsieur LAPERTAUT, chargée des travaux et
sous sa responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 20 décembre 2023

L'adjoint à la Voirie et à la Circulation

Monsieur Jean-Marc ROBERT

